

D. 2022/773 P&N

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Signature avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) d'une convention de partenariat dans le cadre de travaux de recherche sur l'enjeu des abeilles exotiques et le service de pollinisation en milieu urbain à Nouméa

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 projet de convention

La ville de Nouméa et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) partagent une préoccupation forte de renforcement des connaissances du public sur la biodiversité calédonienne et, plus globalement, sur les enjeux environnementaux.

Le contexte de biodiversité exceptionnelle en Nouvelle-Calédonie amène les scientifiques à s'interroger sur le rôle et l'influence des abeilles exotiques sur la pollinisation des plantes endémiques et sur leurs réseaux d'interactions. En effet, une quarantaine d'espèces d'abeilles sont natives de Nouvelle-Calédonie, mais de nouvelles espèces d'abeilles exotiques ont été observées.

Les travaux de recherche actuellement engagés consistent à réaliser une comparaison entre milieux urbains et milieux naturels, avec le postulat que les premiers sont plus affectés par les abeilles domestiques et la présence de plantes exotiques. Cela doit aussi permettre d'identifier les pistes d'amélioration de gestion de l'espace public, des jardins privés et, de manière générale, de la biodiversité en ville.

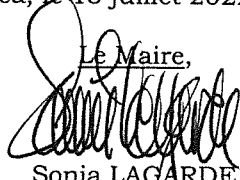
Ainsi, dans la continuité de la délibération n° 2018/840 du 8 novembre 2018 relative à la mise en place d'un accord de collaboration avec l'IRD, la Ville s'engage à mettre à disposition gratuitement des terrains communaux (jardins familiaux et espaces verts) pour mener à bien cette expérimentation. De son côté, l'institut scientifique s'engage à restituer les conclusions de cette étude et à mener des séances de sensibilisation du grand public (conférences, animations pédagogiques), à la maison de la biodiversité notamment.

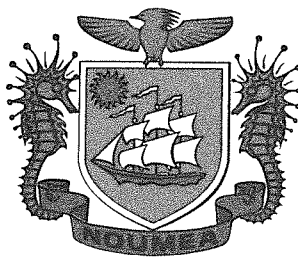
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire ou son représentant à signer une convention spécifique dédiée à l'étude des abeilles exotiques.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 13 juillet 2022



Le Maire,

Sonia LAGARDE



VILLE DE NOUMEA

D. 2022/773
P & N

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 4 août à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Michel DESMEUZES
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Christine BELLET
	M.	Patrick GUILLON	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Muriel GERMAIN
	M.	Warren NAXUE	M.	Patrick SAKOUMORI
	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Janine BAJON	M.	Daniel HINSCHBERGER
DATE DE CONVOCAATION	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Magali MANUOHALALO
29.07.2022	Mme	Cindy PRALONG	M.	Jérémy KATIDJO-MONNIER
	M.	Luc BRUN	M.	Joseph BOANEMOA
	M.	Christophe DELESSERT	Mme	Veylma FALAE
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Emmanuel BERART
29.07.2022	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Eric MELTESALE
	M.	Bruno CAPY	Mme	Christine LE SAINT
	M.	Marc LE LEIZOUR	Mme	Davina FAUA
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Bernard LAVANDIER
	M.	Christophe DELIERE	Mme	Jeanne POELLABAUER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Françoise SUVE	Mme	Valérie LAROQUE
conseillers en exercice	: 53	M.	Marc ZEISEL	Mme	Charlotte THAIAWE
		M.	Michel FONGUE	Mme	Tuilogona O'CONNOR
Nombre de présents	: 40	Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Kimberley BARONI
Nombre de votants	: 50	Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Makaokio FIHIPALAI
(10 procurations)		M.	Philippe BLAISE	Mme	Laurie HUMUNI
		Mme	Naïa WATEOU		

Monsieur Warren NAXUE a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/ 773

autorisant la signature avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) d'une convention de partenariat dans le cadre de travaux de recherche sur l'enjeu des abeilles exotiques et le service de pollinisation en milieu urbain à Nouméa

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le - 4 AOUT 2022

Calédonie,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2013/824 du 17 septembre 2013 approuvant la stratégie et le plan d'actions Agenda 21 de la ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2018/840 du 08 novembre 2018 habilitant le maire ou son représentant à signer une convention de partenariat relative à la mise en place d'un accord de collaboration avec l'Institut de Recherche pour le Développement,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2019/1111 du 17 décembre 2019 autorisant la signature d'une convention de partenariat avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) dans le cadre de la mise en vie de la maison de la biodiversité,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/103 du 13 juillet 2022,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable entendue en séance du 20 juillet 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le maire ou son représentant est autorisé à signer avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) une convention de partenariat dans le cadre de travaux de recherche sur l'enjeu des abeilles exotiques et le service de pollinisation en milieu urbain à Nouméa.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, publiée par voie électronique et notifiée à l'IRD.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 4 AOUT 2022

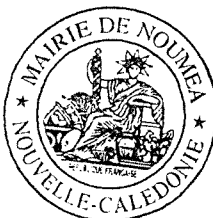
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 8 AOUT 2022

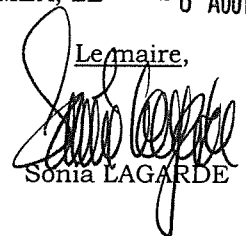
Le secrétaire de séance,



Warren NAXUE



Le maire,



Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
DF (dont TPS)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
DU (SDU et SD)	- 2
DPPV	- 1
DPV (SDP)	- 1
DCPR	- 1
CCAS DE NOUMEA	- 1
IRD	- 1
MISE EN LIGNE	- 1

Sonia LAGARDE

Mis en ligne le :

10 AOUT 2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

PARTENARIAT AVEC IRD POUR TRAVAUX RECHERCHE SUR ENJEU ABEILLES EXOTIQUES ET SCE
POLLINISATION EN MILIEU URBAIN A NOUMEA

Date de transmission de l'acte : 09/08/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 09/08/2022

Numéro de l'acte : 2022-773 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220804-2022-773-DE

Date de décision : 04/08/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement
8.8.7. Divers (environnement)